Juridique

- L'employeur a-t-il le droit de demander le diplôme à Polytech ?
- L'étudiant peut envoyer un scan de son diplome ?
- Employeur a-t-il accès au dossier (info Apogée) ? L'étudiant ?
- ~~Anonymat, numéro INE suffit ? (En France)~~
- Même chiffré (lourdement), les dossiers des étudiants (Polytech par exemple) peuvent-ils être dans un autre établissement (en Estonie par exemple) ? CNIL & principe de la Blockchain
- Apogée est-il certifié à donner des certifications (comprendre Procès-verbaux) ? Si oui, par qui ? Est-ce qu'il nous en faudrait une ?
- …

Tests

- Peut-on récupéré un ou deux CSV exporté du module "Résultat"

Futur

- Niveau européen est-ce que y'a des choses pour rassembler les students ?

Résumé entrevue :

-APOGÉE
    Imprimé puis signé par les directions
    Donnée contre signature à l'étudiant
Duplicata impossible !!! (illégal)
Diplôme ne pourra jamais partir dans une fac
Voir DSI et service juridique UGA
Pas le droit de dire oui untel est diplômé (seul l'étudiant a le droit de divulguer)

Penser au réseau Polytech !!
Rien le droit de dire
Texte de loi pour garantir le diplôme (qui signe etc …)
Accords de Bologne (92-2015)
    Rome
    Louvain -> définir ECTS, etc, …
    label EUR-ACE

Pour toucher à APOGÉE c'est mort, faudra déjà négocier pour récupérer des trucs en sortie d'APOGÉE